

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 mars 2016, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Vacance :

District numéro 4

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2016-143

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Points retirés :

- Mairie – Respect de la Loi – Rémunérations additionnelles des conseillers pour des participations à des « comités/commissions » : remboursement des sommes versées non conformément depuis 2006
- Mairie – Protection des fonctionnaires et employés

Ont voté pour : Mmes France Hamel, Lise Lortie, MM Denis Côté, Guy Marcotte, et Louis Potvin

A voté contre : M. Sylvain Juneau

Adopté à la majorité.

Le maire avise le greffier séance tenante qu'il n'approuve pas la résolution.

Le maire déclare qu'il n'y a pas d'ordre du jour pour la séance et que la séance est close. Les conseillers quittent la séance et il n'y a plus quorum.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier